

Election des nouveaux membres du Conseil de fondation en 2020

Synthèse

La Previs, en tant qu'entreprise certifiée ISO 9001:2015, cherche à élire deux nouveaux membres de son Conseil de fondation parmi ses destinataires, qui succéderont dès la mi-2020 aux représentants démissionnaires des employés.

Ces nouveaux membres devront, d'une part, satisfaire aux prescriptions du règlement d'organisation et, d'autre part, aux besoins et au profil d'exigences.

Idéalement, les membres du Conseil de fondation font preuve d'intégrité et de crédibilité, d'indépendance matérielle et morale, de capacité décisionnelle et d'une ouverture d'esprit constructive. Un comportement proactif et une capacité à gérer les conflits, ainsi qu'un sens des responsabilités, de la disponibilité et de la souplesse sont des qualités tout aussi indispensables à l'exercice de cette fonction.

Dans l'absolu, des connaissances d'ordre stratégique et du domaine des assurances sociales viennent s'ajouter à ces compétences personnelles.

Au vu de la composition actuelle du Conseil de fondation, il est souhaitable que les postes vacants soient pourvus par des femmes.

Il est nécessaire d'être disposé-e à participer aux séances du Conseil de fondation et, le cas échéant, à siéger au sein du conseil de compliance ou du comité de placements. Le temps de préparation nécessaire et la lecture régulière de rapports et de littérature spécialisée, tout comme la disposition à suivre des formations et perfectionnements, constituent la base de discussions passionnantes eu égard aux nombreux défis stratégiques que devront affronter les caisses de pension dans les années à venir.

La Previs offre un environnement professionnel pour le travail au sein de son Conseil de fondation ainsi que des indemnités adaptées aux possibilités d'une assurance sociale.

Le processus électoral se déroulera dans le respect des spécifications du règlement d'organisation et des autres dispositions émises par le Conseil de fondation. Les candidatures peuvent être envoyées au président du Conseil de fondation **d'ici au 10 janvier 2020**. Les exigences posées envers les membres dudit conseil, les compétences recherchées et les autres conditions-cadres applicables à l'élection et à la tâche susmentionnée sont résumées dans un document (en allemand uniquement). Les personnes intéressées peuvent demander cette documentation au format PDF dès le 1^{er} novembre 2019 en indiquant leurs nom et prénom ainsi que l'affiliation représentée auprès de

- Marina Luginbühl, assistante de direction (031 963 03 00, marina.luginbuehl@previs.ch), ou de
- Stefan Muri, directeur (031 963 03 00, stefan.muri@previs.ch).

Calendrier

Demande de documentation	Dès le 1 ^{er} novembre 2019
Délai de remise des candidatures	10 janvier 2020
Evaluation par le conseil de compliance	Février/mars 2020
Proposition de candidat-e-s à l'attention de l'Assemblée des délégués	7 mai 2020
Election par l'Assemblée des délégués	16 juin 2020
Entrée en fonction	1 ^{er} juillet 2020